



Régis Lambert
Responsable Énergies
renouvelables au sein de
BRUGEL



*Envie d'en savoir plus ?
Retrouvez l'interview complète de
Régis Lambert sur le site dédié au
rapport annuel 2019 où il revient plus
exhaustivement sur chaque question.*

6 Promotion des énergies renouvelables

« Gérer et anticiper les évolutions du marché des énergies renouvelables ! »

La mission du service Énergies renouvelables de BRUGEL s'articule autour de trois grands axes : les incitants à la production, l'information sur l'origine de l'électricité verte et l'intégration de l'énergie renouvelable dans le réseau et le marché.

ACTIVITÉ DU MARCHÉ

Quelles ont été les tendances au niveau du parc de production en 2019 ?

Régis Lambert : Au niveau du parc de production, le nombre de dossiers qui sont parvenus à BRUGEL en 2019 a plus que doublé par rapport à 2018. Soit 1 300 dossiers introduits en 2019, contre 600 en 2018. Fin 2019, le régulateur a ainsi répertorié quelque 6 000 installations toutes technologies confondues (5 730 installations photovoltaïques et 270 installations de cogénération). En 2019, plus de 22 MWc (mégawatt-crête) de nouvelles puissances ont été installés en Région de Bruxelles-Capitale pour la production d'énergie solaire photovoltaïque.

Quelle a été l'activité du marché en 2019 ?

Régis Lambert : BRUGEL a réalisé les transactions de 320 000 CV (contre 577 000 CV en 2018) pour un montant total de 57,9 millions d'euros. En 2019, le prix moyen du CV s'élevait à 94,8 euros. Le

montant de ces transactions illustre l'activité du marché durant la période retour quota 2019.

Que penser du retour quota en 2019 ?

Régis Lambert : Le quota de certificats verts s'est élevé à 9,2 % de toute l'énergie fournie en Région de Bruxelles-Capitale, soit 450 526 CV (contre 432 099 CV en 2018) à rendre par les fournisseurs d'énergie pour le 31 mars 2020.

SOUTIEN À LA PRODUCTION

Quels mécanismes de soutien ont été proposés en 2019 aux Bruxellois ?

Régis Lambert : Les prosumers bruxellois, qui ont une installation photovoltaïque d'une puissance inférieure ou égale à 5 kWc, perçoivent 3 certificats verts (CV) par MWh produit (soit 300 euros par MWh produit). En 2019, le gouvernement a demandé à BRUGEL de revoir le calibrage de ce soutien pour qu'il corresponde mieux à la réalité du marché. Tenant compte de cette nouvelle donne, BRUGEL a suggéré une baisse de soutien allant de - 17 % pour la catégorie la plus petite jusqu'à - 42 % pour la plus grande.



En 2019, vous avez lancé une étude sur le système certificat vert, qu'en est-il ressorti ?

Régis Lambert : En 2019, BRUGEL a missionné la société d'audit PwC pour la réalisation d'une étude qualitative sur le système certificat vert (CV) en cours. Ce bureau de consultance a proposé deux options d'évolution du système. Une solution intra-système qui préserve et améliore l'existant et une solution extra-système qui préconise un changement radical en termes de soutien. Dans ses conclusions, PwC préconise de ne pas changer de système mais de tenter de l'optimiser.

En matière de CV et de GO, l'incinérateur bruxellois bénéficiait d'un montant forfaitaire quant à l'incinération des déchets organiques en vue de produire de l'électricité verte. La situation a-t-elle évolué en 2019 ?

Régis Lambert : Courant 2019, BRUGEL a finalisé une analyse concernant le pourcentage organique de l'électricité verte produite par l'incinérateur de Bruxelles. Comme l'incinérateur perçoit actuellement près d'un quart des CV octroyés de manière forfaitaire par la Région (entre 110.000 et 120.000 CV et GO par an), cette étude va indubitablement modifier le nombre de certificats verts (CV) et de garanties d'origine (GO) octroyés.

TRAÇABILITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE (GARANTIES D'ORIGINE)

Quelles mesures avez-vous prises en 2019 pour garantir la traçabilité des garanties d'origine (GO) ?

Régis Lambert : La GO qui concerne uniquement l'énergie électrique sera à terme étendue au biogaz et à d'autres énergies comme la chaleur verte ou l'hydrogène. L'AIB (Association of Issuing Bodies) a acquis une telle expérience avec les GO électriques qu'il semble évident pour BRUGEL de lui confier la gestion de ces énergies. En 2019, le système qualité de l'AIB a effectué au sein de BRUGEL un audit qui s'est avéré concluant.

INTÉGRATION DES INSTALLATIONS DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Quid de la fin du principe de compensation sur la partie coût du réseau ?

Régis Lambert : En 2018, BRUGEL avait décidé de reporter la fin de compensation sur les frais du réseau jusqu'à l'entrée en vigueur du MIG6. Comme le MIG6 a été reporté en permanence, BRUGEL a décidé de ne plus lier la fin de la compensation à ce projet. Et en juillet 2019, BRUGEL a validé le fait que cette compensation prendrait fin en janvier 2020.

Comment êtes-vous parvenu à gérer les projets innovants de type communautés d'énergie sans disposer des outils législatifs nécessaires ?

Régis Lambert : En juin 2019, BRUGEL a activé la possibilité - via l'ordonnance - de déroger aux règles de marché et aux règles tarifaires pour gérer des projets innovants de type communautés d'énergie. L'interprétation volontariste de cet article a permis de mettre en place un cadre dérogatoire (« regulatory sandbox »). Compte tenu des caractéristiques urbanistiques propres à Bruxelles, ces projets sont essentiels pour le développement des énergies durables et la transition énergétique. Avec ce type de formules, les particuliers qui ne

disposent pas de toitures peuvent intégrer un projet commun d'installation de panneaux photovoltaïques.

Comment comptez-vous intégrer ces concepts dans votre cadre structurel ?

Régis Lambert : Le défi consistera à rédiger un texte qui soit suffisamment simple et lisible. C'est un changement de paradigme qui va également demander un gros investissement en termes de communication si l'on veut que ces opportunités dépassent le cercle de quelques initiés. Il faut à ce niveau éviter un clivage entre consommateurs « avertis » ou non.

GESTION INTERNE

Comment s'est déroulé le lancement de votre extranet ?

Régis Lambert : Le nouvel extranet initié par BRUGEL permet désormais une gestion plus dynamique et plus sécurisée des certificats verts par les utilisateurs. Les transactions de vente sont également effectuées sans passer par de multiples étapes intermédiaires comme c'était le cas précédemment. Après la mise à disposition d'un volet adressé uniquement aux fournisseurs et traitant des garanties d'origine début 2019, toutes les parties prenantes (fournisseurs, prosumers, etc.) ont pu bénéficier pleinement de cet outil et les retours sont globalement positifs.

Comment estimez-vous la manière dont votre service s'acquitte de ses missions ?

Régis Lambert : BRUGEL a procédé à une analyse interne pour jauger la qualité d'exécution de ses missions et mettre en relation les tâches à exécuter avec les ressources dont l'organisation dispose. Cette analyse a abouti à des embauches et à la mise en œuvre d'un processus de recrutement de deux conseillers énergies renouvelables supplémentaires. L'un dédié au système de soutien et un autre à la traçabilité. Entre novembre 2018 et janvier 2020, l'effectif du service est passé de 3 à 7 personnes.